

L'info Baie-Johan-Beetz

Votre mensuel de la vie communautaire

20^e édition – Juillet 2016



Municipalité



Location de la salle communautaire

L'an dernier, vers la même période de l'année, le conseil adoptait un règlement concernant l'utilisation de la salle communautaire, autant par des particuliers que par des organismes. Cette action a comme principal objectif de favoriser une utilisation équitable de la salle communautaire et des équipements qui y sont installés.

Ce règlement a aussi comme principe de fixer les conditions de location comme la tarification [125 \$ / jour ; 75 \$ / portion de journée (avant-midi, après-midi, soirée)], la preuve d'assurance responsabilité civile du locataire ainsi que les exigences concernant la consommation d'alcool dans un endroit public (demande d'un permis au moins 2 semaines à l'avance, selon la période de l'année). Les réservations se font au bureau municipal au moins deux semaines à l'avance.

Interdiction de fumer et de vapoter à proximité des parcs et des édifices municipaux

Mesures du Ministère de la santé et des services sociaux qui sont entrées en vigueur le 26 mai 2016

En plus des interdictions déjà existantes, il est aussi interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de 9 mètres :

- des aires de jeux extérieures pour enfants;
- des terrains sportifs et les terrains de jeux;
- des terrains des camps de vacances.

Mesures du Ministère de la santé et des services sociaux qui entreront en vigueur le 26 novembre 2016

Il sera interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de 9 mètres :

- de toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre;
- de prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.

Germain Déraps

Pénélope Gagnon

Robert Déraps

Joyeux anniversaire à tous !

Si votre anniversaire ne se retrouve pas dans la liste, veuillez nous en faire part. Nous corrigerons la situation.

- RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

Nous vous rappelons qu'il est toujours temps d'inscrire vos animaux auprès de la municipalité en remplissant le formulaire portant le titre « Recensement des animaux sur le territoire de la municipalité de Baie-Johan-Beetz ». Si vous l'avez égaré, vous pouvez en demander une copie supplémentaire au bureau municipal.

- RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

Nous voulons aussi vous rappeler qu'il est OBLIGATOIRE de faire une demande de permis au moins 28 jours avant la construction d'un chalet, d'un camp de chasse ou d'un abri, sur le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration !



Calendrier

Dimanche		Lundi		Mardi		Mercredi	
	26		27		28		29
16h Célébration eucharistique		18h00 à 20h00 Bibliothèque					
	3		4		5		6
16h Célébration eucharistique		18h00 à 20h00 Bibliothèque		Grand arrivage à la COOP			
	10		11		12		13
16h Célébration eucharistique		18h00 à 20h00 Bibliothèque				20h Séance ordinaire du conseil municipal	
	17		18		19		20
16h Célébration eucharistique		18h00 à 20h00 Bibliothèque					
	24/31		25		26		27
16h Célébration eucharistique 24 NOËL DES CAMPEURS 31 POINTE EN FÊTE		18h00 à 20h00 Bibliothèque				Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de Baie-Johan- Beetz	

Municipalité

Loisirs

COOP

Église



Conseil municipal



Église



















Collecte des matières résiduelles



Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

des activités



2016				Jeudi		Vendredi		Samedi		Notes	
			30		1		2				
13h00 à 15h00 Bibliothèque 15h Adoration 16h Célébration eucharistique				L'Épicerie Les choix de Marguerite fermée Bureau municipal fermé Fête du Canada							
			7		8		9				
13h00 à 15h00 Bibliothèque 15h Adoration 16h Célébration eucharistique											
			14		15		16				
13h00 à 15h00 Bibliothèque 15h Adoration 16h Célébration eucharistique											
			21		22		23				
13h00 à 15h00 Bibliothèque 15h Adoration 16h Célébration eucharistique								<u>NOËL DES CAMPEURS</u>			
			28		29		30				
13h00 à 15h00 Bibliothèque 15h Adoration 16h Célébration eucharistique								 <u>POINTE EN FÊTE</u> 			

Citoyens

École

Organisme

CLSC

**Bibliothèque****Collecte des matières recyclables**

Annonces communautaires



Noël des campeurs



23 juillet

- 10h** Vente de garage / Vente de livres au profit de la bibliothèque municipale
- 12h** Dîner Hot-Dog au profit de la bibliothèque municipale
- 14h** Vente de garage / Vente de livres au profit de la bibliothèque municipale (suite)
- 18h** Souper communautaire traditionnel de Noël (Chacun apporte un plat)
- 20h** Soirée dansante avec DJ Râpapampam
- 22h** Camping à la pointe Tanguay et observation du ciel étoilé



24 juillet



- 10h** Brunch de Noël (pain doré à Sylvain)
- 13h** Jeux et scrapbooking (à la salle communautaire)
- 16h** Messe aux accents de Noël
- 17h30** Souper libre (à la salle communautaire)
- 19h** Visionnement d'un film pour les jeunes
- 21h** Visionnement d'un film pour les grands



La Pointe en Fête



La programmation de la ***Pointe en fête***, organisée par le Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz et qui se tiendra la fin de semaine des 30 et 31 juillet, vous sera communiquée bientôt par le biais d'une lettre circulaire. ***Surveillez votre courrier ! On vous y attend !***



Votre coopérative près de vous !



*Si pendant l'été, nous y pensions.
Si la coopération était notre préoccupation.
Pour le développement de notre coin de région,
On pourrait y faire nos provisions.*

*Alors qu'au village, il y aura de l'action,
Que nos parents et amis, en visite, viendront,
Les sensibiliser, nous pourrions,
Tout en réalisant de sublimes dégustations.*

*Ainsi, tout au long de cet été,
À la recherche d'une friandise glacée
Ou de quel qu'autre rafraichissement,
Nous pourrions encourager celle qui toute l'année, nous a alimentés,
Notre coin d'espérance et de développement !*

Sylvain Roy, membre 006



AVIS IMPORTANT

Étant donné que nous n'avons pas comblé le poste d'animateur/animateur de camp de jour, le nombre d'enfants sera limité en tout temps. Les enfants qui seront inscrits pour la durée complète du Camp de jour auront la priorité sur les inscriptions quotidiennes. Nous vous rappelons qu'il y a possibilité d'inscrire un enfant à la journée, en remplissant le formulaire prévu à cet effet, auprès de l'animatrice.

Si vous connaissiez un jeune âgé de 15 et plus et qui serait intéressé à travailler pour la période du Camp de jour, veuillez en informer le plus rapidement possible la direction générale de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz. Dans l'éventualité de l'engagement d'un autre employé, la restriction concernant le nombre d'enfants sera alors levée.

Merci de votre compréhension !